

Republique Rwandaise  
ministère de la jeunesse et du  
mouvement coopératif  
mijEucoop

Correspondance  
29.2.1984

Doc 1

Pgs: 3

U.R./M.A.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 29/02/84

N° 639 /15.06.02

*C*  
*5/3/84*  
*HA*

Monsieur NTAWUHIGANAYO Athanase  
Directeur du Centre de Formation  
de la Jeunesse de KINYAMAKARA  
G I K O N G O R O

Objet: Résiliation de  
contrat

Monsieur le Directeur,

Mé référant à la lettre n° 005/03.05/3 du  
24/1/1984 du Bourgmestre de la Commune KINYAMAKARA transmettant au Procureur  
de la République de GIKONGORO le rapport de contrôle de la gestion du Centre  
de Formation de KINYAMAKARA;

Considérant qu'il a été prouvé que vous avez  
détourné le matériel placé sous votre responsabilité, j'ai le regret de porter  
à votre connaissance que votre contrat d'engagement est résilié sans préavis à  
partir du 1er Mars 1984.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
INDINDILYIMANA Augustin

Major BET.

C.P.I. à:

- Monsieur le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
K I G A L I
- Monsieur le Préfet de Préfecture  
G I K O N G O R O
- Monsieur le S/Préfet de la S/Préfecture  
KARABA - G I K O N G O R O
- Monsieur le Gestionnaire des Crédits au  
Ministère de la Jeunesse et du Mouvement  
Coopératif  
K I G A L I
- Monsieur l'Encadreur Régional de la  
Jeunesse et des Sports  
G I K O N G O R O
- Monsieur l'Encadreur S/Régional de la  
Jeunesse et des Sports  
KARABA - G I K O N G O R O
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune  
KINYAMAKARA - G I K O N G O R O

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE GIKONGORO  
COMMUNE KINYAMAKARA

*DEF*  
*A modifier ailleurs et demander au Bourgmestre d'être*  
*un dossier judiciaire*  
Kinyamakara, le 24/1/1984  
3/2/84

*DEF = 1029*  
01/02/84  
0594/15-04  
19/1/84

N° 005/03.09.01/10

✓ Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Etant donné que le nommé NTAWUKURIRYAYO Athanase,  
Directeur du Centre de formation de la jeunesse de Kinyamakara, devient de  
plus en plus malhonnête envers la jeunesse qu'il dirige non seulement parce  
qu'il a détourné les fonds du centre lui confié mais encore dans ses méthodes  
de travail qui ne visent aucun objectif éducationnel, j'ai l'honneur de vous  
demander de confier la Direction de ce centre à une autre personne que vous  
jugez valable, honnête et sérieuse et cela dans les meilleurs délais.  
Monsieur le Ministre.

BOURGMESTRE DE LA COMMUNE KINYAMAKARA  
NTEZIRYAYO

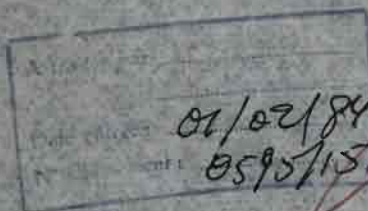


C.P.I. à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture  
GIKONGORO.
- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture  
KARABA.
- Monsieur l'Encadreur Régional de la  
Jeunesse et des Sports GIKONGORO
- Monsieur l'Encadreur S/Régional  
de la Jeunesse et des Sports KARABA.

Kinyamakara, le 24/1/1984

N° 007/03.15



Monsieur le Directeur du Centre de  
Formation de la Jeunesse

KINYAMAKARA

Monsieur le Directeur,

Comme le rapport de contrôle effectué en  
date du 11/1/1984 par l'Encadreur S/Régional que vous avez signé vous-même  
pour accord, prouve qu'il y a les matériels du centre éparpillés chez les  
tierces personnes, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous  
êtes obligé de rassembler sans délai ces matériels au centre, lundi le 30/1/1984  
je passerai en faire un inventaire là-dessus.

BOURGMEATRE DE LA COMMUNE KINYAMAKARA

NTEZIRYAYO



C.P.I. à :

- ✓ -Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif
- KIGALI.-
- Monsieur le Préfet de Préfecture  
GIKONGORO.-
- Monsieur le S/Préfet de S/Préfecture  
KARABA
- Monsieur l'Encadreur Régional de la  
Jeunesse et des Sports GIKONGORO
- Monsieur l'Encadreur S/Régional  
de la Jeunesse et des Sports KARABA.-